



Assemblée générale

Distr. limitée
19 novembre 2015
Français
Original : anglais

Soixante-dixième session

Troisième Commission

Point 72 b) de l'ordre du jour

**Promotion et protection des droits de l'homme :
questions relatives aux droits de l'homme,
y compris les divers moyens de mieux assurer
l'exercice effectif des droits de l'homme
et des libertés fondamentales**

**Chine, Iran (République islamique d') et Sierra Leone* : amendement
au projet de résolution A/C.3/70/L.46/Rev.1**

Reconnaissance du rôle des défenseurs des droits de l'homme et de la nécessité de les protéger

Amender le paragraphe 20 comme suit :

Engage les dirigeants de tous les secteurs de la société et des communautés concernées, y compris les responsables politiques, militaires, sociaux et religieux, et les responsables d'entreprises et de médias, à reconnaître publiquement le rôle important des défenseurs des droits de l'homme, y compris lorsqu'il s'agit de femmes;

* Au nom des États Membres de l'Organisation des Nations Unies qui sont membres du Groupe des États d'Afrique.

